



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sida

Question écrite n° 53262

Texte de la question

La grande cause nationale 2005 portera sur la lutte contre le sida. Devant la recrudescence du nombre de séropositifs, cette décision est plus que jamais judicieuse. M. Bruno Bourg-Broc s'interroge toutefois sur les moyens qui seront mis en oeuvre pour contrer l'expansion de cette pandémie, et notamment en ce qui concerne les aides apportées aux associations. Il demande donc à M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille de lui communiquer ses plans d'action envisagés pour l'année 2005.

Texte de la réponse

Le programme national de lutte contre le VIH/sida et les infections sexuellement transmissibles (IST) 2005-2008 est actuellement en phase de consultation auprès des différents partenaires associatifs et professionnels de santé concernés et sera diffusé dès janvier 2005. Ses grandes lignes sont d'ores et déjà connues. En matière de prévention et de dépistage, les orientations articulent d'une part, une stratégie en population générale axée sur l'éducation, l'accessibilité du dépistage et des préservatifs afin de maintenir une faible incidence de l'infection par le VIH et de lutter contre les IST (Chlamydiae, herpès, HPV) et d'autre part, des programmes envers des populations ou des territoires prioritaires : population des DFA, migrants, hommes ayant des relations avec d'autres hommes, hétérosexuels ayant des pratiques à risque marqué auxquels s'ajoutent des actions spécifiques en direction des personnes vivant avec le VIH. En ce qui concerne le suivi et la prise en charge thérapeutique, les objectifs retenus visent à améliorer la prise en charge précoce et la qualité de la prise en charge des personnes atteintes par le VIH/sida. Cette amélioration repose, d'une part, sur l'intégration continue aux pratiques professionnelles des nouvelles connaissances dans le domaine thérapeutique et, d'autre part, sur l'organisation d'une prise en charge adaptée à la diversité des besoins ces personnes atteintes. Le programme comporte un volet relatif à la solidarité envers les personnes atteintes qui repose sur la lutte contre les discriminations, notamment dans les DFA et pour les personnes migrantes/étrangères. S'agissant d'une population d'adultes jeunes affectés d'une maladie chronique de longue durée, le maintien dans l'emploi et l'insertion professionnelle constituent un enjeu majeur. L'accompagnement et le soutien dans la vie quotidienne doivent favoriser l'autonomie des personnes vivant avec le VIH et permettre de compenser les désavantages liés à la maladie. Le développement de la capacité d'hébergement en appartement de coordination thérapeutique qui a augmenté de 30 % depuis 2003 sera poursuivi. Le programme de lutte contre les IST et le VIH/sida est le cadre de référence des programmes d'actions développés au niveau national et régional et mis en oeuvre par une mobilisation des administrations, des professionnels sanitaires et sociaux et des associations, fondée sur les orientations et stratégies retenues. L'implication pionnière des associations de personnes atteintes constitue un levier d'action essentiel qui doit encore être renforcé par une contractualisation pluriannuelle sur la base d'objectifs partagés et une formation accrue des intervenants pour favoriser l'expression et la visibilité des personnes concernées ainsi que la mise en oeuvre d'actions de proximité de qualité et coordonnées. Les moyens financiers seront maintenus pendant la durée du programme.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53262

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 décembre 2004, page 9873

Réponse publiée le : 29 mars 2005, page 3357